



Lycée polyvalent de la chaîne graphique
69 rue de l'Industrie
92707 COLOMBES cedex
Tél : 01.46.49.16.20 – Fax : 01.47.80.06.67

CAHIER DES CHARGES **MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)** **VOYAGE À DÜSSELDORF**

Les marchés publics des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et de leurs groupements sont passés et exécutés conformément au code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019.

Envoi d'une annonce par télé procédure sur le site de l'AJI en date du 23/01/2024 pour publication le lendemain.

1) Administration contractante

Lycée polyvalent Claude GARAMONT, 69 rue de l'Industrie 92700 COLOMBES.
Tél. : 01.46.49.16.20 Fax : 01.47.80.06.67

Type d'acheteur public : EPLE, établissement public administratif local d'enseignement (Collectivité territoriale : Région).

Comptable assignataire : agent comptable du lycée Claude Garamont.

2) Qualité de la personne détentrice du pouvoir adjudicateur

Mme Marie-Alix LEHERPEUR.

3) Procédure de passation et forme du marché

Marché public de services – Marché à procédure adaptée (MAPA).

Le présent CCAP s'inscrit dans le CCAG-FCS tel que défini dans l'arrêté du 30 mars 2021.

4) Intitulé et objet du marché

Voyage scolaire à Düsseldorf pour le salon de la DRUPA.

Il s'agit d'emmener nos classes de BAC PRO et BTS Industries graphiques visiter le **salon international de la DRUPA qui a lieu en 2024 à Düsseldorf en Allemagne** et qui présente sur plusieurs kilomètres carrés toutes les innovations technologies les plus récentes en matière d'industries graphiques.

5) Description des prestations attendues

Dates du voyage : du lundi 27 mai au jeudi 30 mai 2024.

Nombre de personnes : 77 (70 élèves et 7 accompagnateurs).

Pas de distinction de tarif entre élève et accompagnateur.

Une vingtaine d'élèves sont majeurs.

➤ Transport

Le transport s'effectuera en car grand tourisme avec départ Colombes le lundi matin à 8h00. Le retour du jeudi se fera en début d'après-midi après déjeuner.

L'autocar restera à disposition sur place pour emmener les élèves jusqu'au site d'exposition de la DRUPA.

Le chauffeur du car devra parler français et maîtriser l'itinéraire (ou posséder un GPS) de manière à localiser lieu d'hébergement et parc d'exposition sans perdre de temps (de manière à ce que nos professeurs ne servent ni de guide, ni de traducteur). L'accès au lycée se fait par la Rue des Voies du Bois et NON par la rue de l'Industrie (rue étroite à sens unique au bout de laquelle le car ne peut pas tourner). Le voyageur devra prévenir son chauffeur afin qu'il paramètre son GPS correctement. **Attention la rue des Voies du Bois est devenue à sens unique depuis quelques mois. Arrivée par Nanterre place de Belgique.**

Remarque : le car fourni, même si de provenance étrangère, devra répondre à toutes les normes de sécurité en vigueur, françaises ou européennes et être en parfait état de marche. En cas de défaut flagrant constaté lors du départ ou en cours de séjour, l'organisateur devra impérativement faire réparer ou remplacer le car au plus vite.

Remarque : une élève à mobilité réduite (cannes) fait partie du voyage. Nécessité d'embarquer son fauteuil roulant dans le car et de le déployer les deux journées du salon car elle ne pourra rester debout la journée complète.

➤ Hébergement

Hébergement en auberge de jeunesse ou autre (hôtel de jeunes, pension...) le plus proche possible de Düsseldorf (trois nuits sur place en pension complète : dîners à l'auberge de jeunesse le soir, et remise de panier-repas les midis des mardi, mercredi, jeudi).

Au niveau des menus, nous souhaiterions des repas privilégiant les fruits et légumes. À propos des paniers-repas, il convient d'insister sur la fraîcheur du pain et de respecter la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire. La quantité dans l'assiette doit

tenir compte de la spécificité du public : élèves adolescents en pleine croissance qui marcheront toute la journée).

Les sept professeurs accompagnateurs seront logés en chambre individuelle.

Repas durant le transport :

- *Aller* : le lundi 27, les élèves auront prévu leur pique-nique pour le déjeuner en cours de route.
- *Retour* : le jeudi 30, le voyageur prévoira le dîner en cours de route dans un endroit approprié (cafétéria d'autoroute ?) pour permettre aux voyageurs de se restaurer, de manière à revenir au lycée à Colombes aux alentours de 22h00.

➤ **Programme**

- le lundi 27 en fin d'après-midi : si le timing et la météo le permettent, tour d'orientation de la ville en car et dépose des voyageurs en centre-ville pour se dégourdir les jambes. Installation à l'auberge de jeunesse et dîner.
- le mardi 28 toute la journée : salon de la DRUPA, visite libre encadrée par les enseignants, retour à l'auberge de jeunesse et dîner.
- le mercredi 29 toute la journée : salon de la DRUPA (cf. ci-dessous « prestations à inclure », retour à l'auberge de jeunesse et dîner.
- le jeudi 30 au matin : départ pour la ville de Bochum, au lycée partenaire dans le domaine des industries graphiques « Berufskolleg Walter Gropius » Ostring 27, 44787 Bochum pour échanges en commun entre élèves et enseignants. Départ vers midi pour déjeuner puis retour à Colombes.

➤ **Prestations à inclure**

Entrées des 77 participants sur Pass 2 jours pour le salon de la DRUPA à prévoir par le voyageur.

Ajouter les deux visites guidées suivantes, payantes, le mercredi 29 mai, pour groupe de 25 élèves environ* et 2 enseignants :

- Impression interactive et à valeur ajoutée - finition d'impression pour le marketing multisensoriel
- Impression à la demande et impression de données variables - Personnalisation, individualisation d'images et géomarketing.

**les groupes d'élèves sont constitués de terminales et de BTS qui seront les mieux à même de suivre un exposé en anglais pendant 2h. Les classes à niveau moins élevées restent en visite libre encadrée par les autres enseignants.*

ORGANISATEURS DRUPA : « Pour toute demande de renseignements, veuillez contacter par e-mail à ticket@messe-duesseldorf.de ou appeler la hotline de billetterie au +49 211 4560 7600. Veuillez choisir une visite et un créneau horaire. »

Le voyage s'entend **tout compris** (notamment frais de parking du car sur place, taxe de séjour, les frais de repas et d'hébergement des chauffeurs etc.).

Assurance : le candidat inclura l'assurance-annulation pour le groupe complet, dans le cadre d'une assurance attentats ou problèmes de sécurité internationaux.

➤ **Observations :**

Le candidat nous indique ses tarifs sous forme de devis DÉTAILLÉ en reprenant notre programme, c'est-à-dire en récapitulant toutes les prestations que nous demandons. Un simple devis d'une page ne pourra être examiné convenablement.

Attention! Le lycée est fermé du 15 au 25 février inclus pour cause de vacances scolaires d'hiver. Il ne sera plus possible d'obtenir des informations ou précisions.

Les offres sont valables jusqu'au 31/07/2024.

Le présent cahier des charges sera également retourné paraphé sur chaque page par le candidat à l'appui de son offre.

6) Date limite et modalités de remise des offres

Date limite de réception des offres : vendredi 23 février 2024

Offres à adresser à Mme RAVOT, Intendante, par l'intermédiaire du site de dématérialisation AJI (où l'offre a été publiée) selon le principe de dématérialisation des marchés publics.

7) Mode fonctionnement

L'appréciation se fera en fonction de l'exploitation des documents, informations et références transmises par le prestataire.

L'enseignante porteuse du projet examine les propositions et vérifie la conformité des programme et desideratas avec le présent cahier des charges.

Lorsque certains éléments de l'offre sont peu clairs ou incertains, elle demandera aux candidats de préciser la teneur de leur offre. Les offres trop éloignées du projet initial seront écartées.

Les propositions sont ensuite classées par tarif et à prestations égales, équivalentes, la moins chère est retenue. La synthèse est exposée au gestionnaire pour contrôle administratif et comptable et à la proviseure pour approbation.

L'offre retenue ainsi que la motivation du choix sont exposées au vote de la commission permanente du lycée qui se réunira juste après les vacances d'hiver, vers le 28 février. La délibération du vote est ensuite soumise à nos autorités de contrôle pour validation du projet et des tarifs. L'accusé de réception qui autorise le voyage et la signature de la convention du voyageur par madame la proviseure s'ensuit 15 jours après cette transmission.

L'engagement juridique (bon de commande officiel de réservation ferme) sera donc transmis au titulaire du marché vers le 20 mars, de manière à ce que le candidat retenu puisse effectuer les réservations nécessaires au plus vite. De même concernant les courriers de remerciement aux candidats non retenus.

Le premier acompte sera versé en continuité, conformément à l'article 13 ci-dessous.

8) Prix

Les prix seront proposés TTC. Le prix global du séjour devra être facilement divisible par le nombre de participants, **sans virgule et centimes d'euros** pour obtenir le coût individuel. **Rappel : pas de distinction de tarif entre élève et accompagnateur.**

9) Clause de révision de prix

Sans objet puisque la durée d'exécution du marché est inférieure à trois mois.

Les prix proposés au moment où le candidat élabore son devis sont réputés fermes et ne pourront faire l'objet d'une augmentation dans les semaines précédant le voyage puisque cette modification annulerait automatiquement le voyage (nécessité de réunir à nouveau la commission permanente pour voter une augmentation des tarifs supportés par les familles et l'établissement, soumise à nouveau au contrôle de légalité du rectorat).

10) Durée d'exécution du marché

Le MAPA ainsi que le présent cahier des charges sont valables jusqu'au 31/07/2024.

11) Conditions de participation

L'entreprise doit avoir la capacité de soumissionner et doit disposer des capacités économiques et techniques suffisantes pour exécuter le marché public à l'attribution duquel il prétend.

- Les exclusions de plein droit figurent aux articles L2141-1 à L2141-6 du code de la commande publique. La déclaration sur l'honneur constitue une preuve suffisante de non-exclusion correspondant à l'article L.2141-1 et à l'article L.2141-4 dans ses 1^{er} et 3^{ème} articles.
- Les exclusions à l'appréciation de l'acheteur figurent aux articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique.
- L'article L2141-12 quant à lui concerne le changement de situation des opérateurs économiques au regard des interdictions de soumissionner.
- Enfin les obligations d'emploi de travailleurs handicapés sont définies aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail

Le candidat n'a pas à fournir au pouvoir adjudicateur des documents de preuve dans le cadre du présente MAPA mais doit bien évidemment remplir ces conditions pour présenter son offre.

12) Avance

Une avance, facultative, peut être effectuée dans le cadre strict des articles L.211-1 et suivants et R.211-1 et suivants du Code du tourisme.

13) Délai et mode de règlement

- **Conditions de règlement**

Facture(s) d'acompte(s) et facture définitive sont à déposer sur le portail CHORUS PRO. Pour ce faire, le Siret de lycée est 199 201 567 00013. Il n'y a pas de service particulier. Le mode de règlement intervient par virement bancaire sur le compte de l'intéressé (RIB à indiquer sur le portail CHORUS PRO).

- **Délai de paiement**

Le délai global de paiement est de 30 jours après réception de facture, si le service fait peut être constaté (prestation effectuée en totalité).

Les prestations de voyage peuvent être payées avant service fait (acomptes jusqu'à 100 % du coût total des prestations). Le voyageur devra être titulaire d'une licence de tourisme, ou agréé tourisme pour une association.

13) Droit, langue et monnaie

La monnaie de compte est l'euro.

Les offres seront obligatoirement rédigées en langue française.

À Colombes, le 23/01/2024

La proviseure,



M-A Leherpeur